

Arrêté N° 2023-237

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;



Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la Licence sciences de l'éducation et de la formation est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 04/09/2023

La Présidente
— Université
— Lumière
— Lyon 2
Nathalie DUMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Licence sciences de l'éducation et de la formation

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Solenn HUITRIC	mcf
Enseignant-chercheur	Nicolas DIVERT	mcf
Enseignant-chercheur	Daniel FRANDJI	pu
Professionnelle	Yoanna MEO	Coordinatrice pédagogique
Professionnelle	Aude PETIGNIER	Coordinatrice pédagogique